

L'enseignement comme vocation et projet

Les instituts religieux féminins

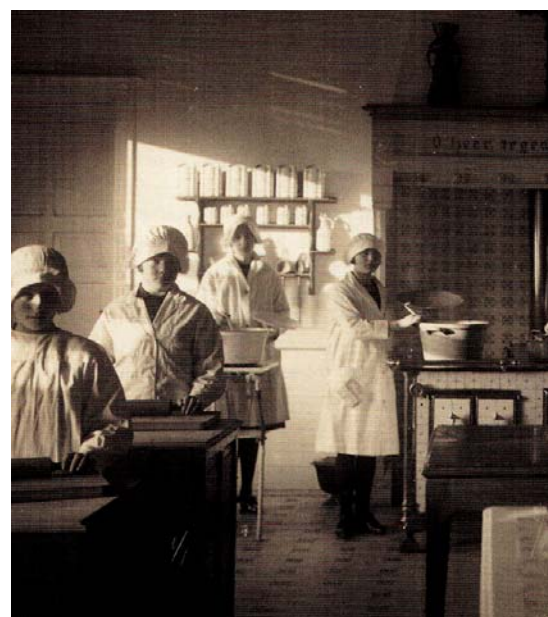
L'apport des religieuses au sein de la société belge a été particulièrement significatif dans l'enseignement pendant le XIXe et une bonne partie du XXe siècle. Les besoins en matière d'enseignement populaire sont alors à l'origine de l'engagement des congrégations de sœurs, en vue d'une reconquête chrétienne. C'est ce que développent **Ria CHRISTENS** et **Kristien SUENENS** (KU Leuven) dans un chapitre du livre *L'enseignement catholique en Belgique*, paru en 2016.

« L'origine de cet engagement à grande échelle des religieuses belges, aux XIXe et XXe siècles, remonte au dernier quart du XVIIe siècle, expliquent R. CHRISTENS et K. SUENENS. « Se ralliant aux idées d'esprits éclairés, les communautés féminines locales s'occupent des pauvres et, tout particulièrement, de leur instruction. Ce genre de fondations existe en France depuis la seconde moitié du XVIe siècle, avec saint Vincent de Paul comme principal modèle. Dans un premier temps, ce sont surtout des fondations urbaines qui voient le jour en Belgique, comme Notre-Dame des Anges à Malines ou la fondation Terninck à Anvers. Une deuxième vague de fondations débute en 1700 dans le nord de la France, gagnant le Hainaut et la Flandre. Ces fondations se concentrent, en revanche, dans les campagnes. »

C'est au cours du XVIIIe siècle qu'un grand nombre de congrégations se centrent davantage de façon exclusive sur l'enseignement à donner aux pauvres. « Dans leur esprit, poursuivent les auteurs, la foi et l'aspiration à la sainteté, d'une part, le souci de venir en aide aux pauvres et aux marginaux, d'autre part, se prolongent mutuellement. Indépendamment de leurs différences en matière de spiritualité, leur vocation apostolique se fonde sur un engagement, inspiré par l'Évangile, en faveur du prochain. L'amour de Dieu, ou « caritas » comme fondement de la spiritualité, est clairement emprunté à l'héritage de la contre-réforme. Le clergé paroissial joue un rôle important dans les fondations charitables. Il voit dans l'enseignement dispensé aux pauvres un moyen efficace de socialiser et de lier à l'Église le groupe déchristianisé et socialement

déstructuré des nécessiteux et des marginaux. »

Même si le contexte est très différent, ce sont des raisons analogues qui motivent la croissance spectaculaire du rôle des religieuses dans l'enseignement au XIXe siècle et plus encore après l'indépendance belge. « Ce rôle peut être évalué de façon quantitative : le nombre d'établissements ouverts, l'ampleur du personnel recruté dans l'enseignement libre et subventionné, le nombre d'élèves de leurs établissements, l'importance du patrimoine scolaire qu'elles constituent, etc. L'approche qualitative est non moins intéressante. Quelles inspirations fondent l'engagement pédagogique de ces congrégations ? Comment organisent-elles leurs établissements ? Quel héritage laissent-elles dans ces deux domaines ? Que souhaitent-elles inculquer, par leur enseignement, aux générations successives d'élèves qui peuplent leurs écoles ? »¹ ■



Saint-Vincent de Paul à Kortemark, 1929. Les congrégations féminines investissent aussi dans l'enseignement agricole.

Un rôle indéniable

Dans cette contribution, R. CHRISTENS et K. SUENENS proposent tout d'abord un apport quantitatif des instituts religieux féminins à l'enseignement belge, constatant que les congrégations féminines enseignantes pèsent un poids considérable en Belgique. Elles procèdent ensuite à une analyse de leur rôle en s'intéressant aux motivations, aux sources d'inspiration et aux projets éducatifs des religieuses, à leurs rapports avec les laïques, aux structures des établissements scolaires sous l'effet de la tendance à la professionnalisation, aux influences et incidences morales, sociales et intellectuelles de leur enseignement.

inins

Brigitte GERARD

Extrait

Sous l'influence des congrégations religieuses, l'enseignement primaire se développe, dès avant 1875, pour devenir un enseignement pour tous. Les auteures constatent que, dès lors, les religieuses contribuent très activement à « a truly universal schooling » (« une instruction réellement universelle »), ouvrant ainsi davantage aux filles les portes de l'école. Elles jouent également un rôle précurseur en ce qui concerne l'enseignement maternel.

« L'organisation d'un enseignement populaire, gratuit et scindé selon les sexes, est certes dictée par un certain paternalisme, mais elle conduit, bien avant l'introduction de la scolarité obligatoire, à une scolarisation nettement plus considérable et plus équilibrée des garçons et des filles. Les statistiques de l'enseignement primaire belge montrent une augmentation constante de la population scolaire à partir de 1843, avec une représentation équilibrée des deux sexes. Ce processus explique à son tour l'alphabétisation accélérée de la population féminine. Garçons et filles apprennent à lire et écrire à grande échelle, malgré les limites indéniables : la formation reste par ailleurs rudimentaire ;



Photo : KADOC, Leuven



Photo : Institut de l'Enfant-Jésus à Nivelles

L'Institut de l'Enfant-Jésus à Nivelles. Les soeurs de l'Enfant-Jésus se sont d'abord consacrées aux plus pauvres avant de se diversifier et d'ouvrir des établissements d'enseignement spécialisé, général, technique et professionnel.

elle n'est pas toujours dispensée par du personnel qualifié ; elle se combine, dans les écoles de dentellerie, avec des travaux manuels lucratifs et monotones ; enfin, elle est prématurément interrompue. A partir de 1879, dans l'enseignement primaire, l'accent cesse d'être mis exclusivement sur l'acquisition des trois compétences de base, lire, écrire et compter. Une série de nouvelles branches sont introduites, comme la géographie, les sciences naturelles, la gymnastique et le travail manuel. La loi de 1884 supprime la géométrie et les sciences naturelles au profit de l'agriculture dans les écoles rurales. En 1895, l'hygiène est ajoutée au programme.

L'enseignement maternel ne tarde pas à être inclus, à titre complémentaire dans les négociations entre congrégations et autorités locales. L'école maternelle, significativement nommée école gardienne, consiste principalement en un enseignement de préservation. Les congrégations féminines se lancent dans son organisation à une époque où il n'existe pas encore d'obligation légale en la matière. (...) En 1866, seuls 16% des enfants de 3 à 5 ans sont inscrits dans les écoles gardiennes. La scolarisation double entre 1890 et 1910. Elle atteint 60% en 1910. A partir de la fin des années 1890, en moyenne, deux tiers des bambins fréquentent l'enseignement libre. Neuf institutrices sur 10 sont des religieuses. Il faut attendre la Première Guerre mondiale pour que les prescriptions et les règles officielles relatives au seul enseignement maternel se multiplient, faisant de cette composante de l'enseignement populaire une entité pédagogique distincte. »²

1. Jan DE MAEYER et Paul WYNANTS, éd., *L'enseignement catholique en Belgique. Des identités en évolution (19^e - 21^e siècles)*, Éd. Averbode/Érasme, 2016, pp. 137-138

2. Ibidem, pp. 152-153